

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE SAVERNE
10, rue du Zornhoff 67700 SAVERNE

COMpte RENDU DE LA SEANCE DU
COMITE DIRECTEUR DU 20 FEVRIER 2018

Membres en exercice : 27

Membres présents : 17

Membres absents excusés : 10

Membres ayant donné procuration : 7

Membres absents : 0

Etaient présents sous la présidence de M. CREMMEL Joseph, Maire d'Otterswiller et délégué de la Communauté de Communes de Saverne Marmoutier Sommerau, Président du Syndicat :

Mmes, Michèle FONTANES, Sandrine LOMBARD,

MM. Gilbert HUTTLER, Daniel BASTIAN, Claude KAMMERER, Jean Michel LOUCHE, Marcel STENGEL, Dominique DUPIN, Médéric HAEMMERLIN, Michel EICHHOLTZER, Pascal HERRMANN, Helmut STEGNER, Jacqui HOFF, Bernard LUTZ, Claude REIMANN, Georges ROBITZER, délégués.

Assistaient en outre à la séance :

Mme Clotilde ARNAUD, Directrice Générale des Services,

Mme Simone FISCHER, Trésorière.

Mme Chloé VETTER SCHMIEDEN, chargée de communication SMICTOM.

Etaient absents excusés :

Mme Carine OBERLE, ayant donné procuration à M. HUTTLER,

Mme Christine ESTEVES, ayant donné procuration à M. DUPIN,

M. Aimé DANGELSER, ayant donné procuration à M. STENGEL,

Mme Najoua M'HEDHBI,

Mme Béatrice LORENTZ, ayant donné procuration à M. ROBITZER,

M. Claude SCHMITT,

M. Patrick DHAINAUT, ayant donné procuration à M. STEGNER,

M. Rémy HARRER, ayant donné procuration à M. Jacqui HOFF,

M. Gilbert KOHL, ayant donné procuration à M. KAMMERER,

M. Richard MULLER,

Monsieur le Président salue l'ensemble des membres présents pour cette réunion.

Il constate que le quorum est atteint pour permettre au Comité Directeur de siéger valablement.

Il salue tout particulièrement Mme FISCHER, Trésorière Principale de Saverne.

Après avoir donné lecture des procurations et excusé les délégués absents, il procède à la nomination du secrétaire de séance : M. KAMMERER

Il propose d'ajouter 3 points à l'ordre du jour.

Puis il passe à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5/12/2017

Mme Oberlé a signalé qu'il avait été proposé d'organiser une visite du centre de lombricompostage Urbiotop à Berstett et qu'il convient de l'ajouter au compte-rendu.

Après prise en compte de cette modification, le Comité Directeur, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 5/12/2017.

2. Compte administratif de l'exercice 2017

M. CREMEL procède à la présentation du compte administratif de l'exercice 2016, arrêté comme suit :

	2017	Excédent 2016 reporté	Résultat net
fonctionnement			
dépenses	4 601 978,22		
recettes	6 880 756,81		
excédent de fonctionnement	2 278 778,59	1 824 391,33	454 387,26
investissement			
dépenses	211 120,36		
recettes	1 192 345,21		
excédent d'investissement	981 224,85	860 558,41	120 666,44
excédent global			3 260 003,44

Ce résultat doit être corrigé des restes à réaliser de 31 000 €.

Il est précisé que ce Compte Administratif comporte des rattachements de charges et de produits liés au deuxième semestre 2017, soit :

- 2 232 099 € en recettes représentant la facturation du deuxième semestre 2017 dont les factures vont parvenir aux usagers mi-février 2018
- 226 902 € et 230 000 € en dépenses représentant les 3^e et 4^e trimestres de facturation du SMITOM de Haguenau - Saverne
- 237 000 € en dépenses représentant le mois de décembre 2017 des prestations de collecte éco-Déchets.

M. CREMMEL présente les principales dépenses et recettes et ajoute quelques explications :

L'achat de bacs et surtout de couvercles a été plus important que prévu en raison du vieillissement du parc.

Les dépenses de traitement des déchets par le SMITOM ont été plus faibles que prévues, les tarifs du SMITOM n'ayant pas augmenté.

En 2017 l'essentiel des dépenses d'investissement a consisté à rembourser la dette.

Dans ces comptes, nous n'avons pour l'instant pas déduit les impayés, qui représentent un montant d'un ordre de grandeur de 300 000 € depuis 2012.

Mme FONTANES demande si la trésorerie peut accentuer ses poursuites. Mme FISCHER explique que les minima sociaux ne peuvent pas être appréhendés et que les poursuites ne peuvent donc pas aboutir. Elle explique aussi qu'elle ne peut pas saisir un compte bancaire pour un montant inférieur à 30€.

M. HAEMMERLIN demande si certains professionnels font partie des redevables n'ayant pas honoré leur facture. Une réponse sur ce point sera apportée lors de la prochaine séance du comité directeur.

M. CREMMEL informe l'assemblée qu'il faudra prendre en charge les non-valeurs au fur et à mesure.

Le Président quitte la salle et donne la présidence à M. Gilbert HUTTLER, Vice-président, qui ouvre le débat. Aucune autre question n'étant posée, il met le Compte Administratif au vote.

Décision du Comité Directeur :

Le Comité Directeur, à l'unanimité, décide d'approuver le Compte Administratif 2017 conformément aux chiffres ci-dessus.

M. CREMMEL revient en salle et remercie l'assemblée pour sa confiance.

3. Compte de gestion de l'exercice 2017 de Mme la Trésorière Principale

M. CREMMEL informe le Comité Directeur que le Compte Administratif qui a été exposé au point précédent est conforme au compte de gestion 2017.

Il demande au Comité Directeur de bien vouloir adopter le compte de gestion de l'exercice 2017, dressé par Mme la Trésorière Principale de Saverne.

Décision du Comité Directeur :

Le Comité Directeur, à l'unanimité, décide d'approuver le compte de gestion 2017 de Mme la Trésorière Principale de Saverne.

4. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

Considérant que fin 2017, la section d'investissement ne présente pas un besoin de financement mais un excédent de 981 224,85€, M. CREMMEL propose que le résultat de fonctionnement de 2 278 778,59 € soit intégralement maintenu en report à la section de fonctionnement.

Décision du Comité Directeur :

Le Comité Directeur, à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2017 conformément aux chiffres ci-dessus.

5. Budget Primitif de l'exercice 2018

M. CREMMEL soumet au Comité Directeur le projet de Budget Primitif de l'exercice 2018.

Il rappelle au Comité Directeur les termes du débat de la dernière séance qui ont confirmé que l'année 2017 a permis une consolidation du service et que les tarifs fixés pour l'exercice 2018 sont inchangés, comme c'est le cas depuis 2013.

Pour 2018, les projets déjà lancés et ceux pour lesquels le comité directeur devra se prononcer, entraîneront des dépenses supplémentaires par rapport à 2017.

Il rappelle les principaux projets à financer éventuellement en 2018.

En investissement

N° op		Budget prévisionnel 2018
13	Travaux déchèteries mobiles	50 000 €
14	Travaux déchèterie d'Ingwiller (recyclerie, aire de dépôt de déchets verts...)	175 000 €
17	Optimisation du réseau de déchèterie (frais d'étude et aménagements de terrains)	154 000 €
19	Matériel lié à la collecte des ordures ménagères et génie civil éventuel	160 000 €
21	Etudes et démarrage des travaux pour une nouvelle déchèterie fixe (montant total estimé : 1 200 000 €)	440 000 €
22	Aménagement et mise aux normes de l'aire de dépôts de déchets verts de Dettwiller	200 000 €
	Total	1 119 000 €

En fonctionnement

- Année expérimentale de collecte et traitement des biodéchets sur une partie du territoire (Etudes + collecte + traitement : 180 000 €)
- Sensibilisation en porte-à-porte sur le tri des biodéchets et des recyclables (115 000 €)
- Etude pour l'optimisation des modalités de collecte : 30 000 €
- Baisse des soutiens du SMITOM de Haguenau-Saverne pour le tri des déchets prévisible de 120 000 €. Les tarifs du SMITOM à compter de 2018 sont susceptibles d'évoluer suite à la nouvelle DSP pour l'exploitation des installations de traitement. Il convient donc de prévoir un budget permettant de faire face à une augmentation.
- Projets Zéro déchet Zéro gaspillage (hors collecte séparée des biodéchets) : 61 000 € répartis comme suit :
 - ✓ Relais jardin : 8 000 €
 - ✓ Sensibilisation au compostage, à la prévention des déchets et à la lutte contre le gaspillage alimentaire, accompagnement d'écoles et collèges : 11 000 €
 - ✓ Subventions broyage et gestion des déchets verts : 8 000 €
 - ✓ Relais éco-consommation et manifestation zéro déchet : 16 000 €
 - ✓ Composteurs : 15 000 €
 - ✓ Stop Pub : 1 000 €
 - ✓ Recyclerie : 2 000 €
- Lutte contre les dépôts sauvages : 20 000 € (baisse de recettes)

L'annuité de la dette comporte un amortissement du capital de 202 476,28 € et des intérêts à hauteur de 22 630.86 €.

Il n'est pas prévu de nouveau recours à l'emprunt.

M. CREMMEL rappelle que ce budget est établi sans hausse du tarif de la redevance incitative.

M. LOUCHE suggère de prévoir une communication auprès des usagers sur la stabilité de nos tarifs depuis 2013. Après débat, le Comité Directeur décide de communiquer sur ce sujet dans la lettre du mois de décembre si les tarifs sont maintenus en 2019.

M. DUPIN souhaite qu'on rappelle également l'impact financier des erreurs de tri. M. HUTTLER rappelle que cela a été fait dans la dernière lettre aux usagers, et M. HAEMMERLIN ajoute que le sujet devrait être repris par les bulletins municipaux.

M. REIMANN expose que si les refus de tri devaient continuer à augmenter il faudrait envisager d'avoir des bacs de tri pucés afin d'identifier leurs propriétaires.

Il lui est répondu que le budget pour doter de bacs de tri tous les usagers s'élèverait environ à 1 Million d'euros. Par ailleurs la CC de Haguenau a doté ses usagers de bacs jaunes pucés et voit tout de même son taux de refus de tri s'élever à 17%.

La question est posée de l'élargissement des consignes de tri du plastique. M. CREMMEL rappelle que le centre de tri ne pourra prendre en charge ces plastiques que lorsque l'Eurométropole entrera dans cette démarche. De plus les filières en place ne permettent pas encore de recycler tous les plastiques, dont certains sont incinérés.

Le projet de budget primitif 2018 est arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement	6 837 775.59 €
Dépenses et recettes d'investissement	1 699 249.53 €

Décision du Comité Directeur :

Le Comité Directeur, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif de l'exercice 2018 arrêté aux chiffres indiqués ci-dessus.

6. Répartition des frais de secrétariat commun

Le Président informe le Comité Directeur qu'une concertation a eu lieu avec M. KAETZEL, Président du Syndicat d'Assainissement de la Région de Saverne-Zorn-Mossel, concernant la répartition des frais de secrétariat commun de l'année 2017.

Après examen de la répartition des charges et des missions au sein du secrétariat, il propose la répartition suivante, à compter du 1^{er} janvier 2017 :

	ASSAINISSEMENT	SMICTOM
Poste de C. NIOBEY	80%	20%
Autres charges de structure et poste de DGS	12,5%	87,5%

Il est précisé que cette répartition pourra être revue annuellement en fonction de l'évolution des charges de travail et de personnel.

Pour 2017 cela représente un montant de 41 147,21 € facturés au Syndicat d'Assainissement.

Décision du Comité Directeur :

Le Comité Directeur, à l'unanimité, approuve la répartition des frais de secrétariat commun comme indiquée ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2017.

7. Tarif de mise à disposition de bennes pour les manifestations

M. le Président souhaite informer que les tarifs des prestations pour manifestations exceptionnelles figuraient en €HT alors que le Smictom n'est pas assujéti à la TVA. Il convient de voter les tarifs mentionnant le prix en € TTC comme proposé ci-dessous.

Manifestations exceptionnelles des associations ou communes				
Livraison, collecte et enlèvement d'un bac 770l d'OMR	Forfait TTC		79,20 €	Réservé aux communes et associations redevables
Mise en place et évacuation d'une benne 30 m ³ d'incinérables	Forfait TTC	220,00 €	220,00 €	Réservé aux communes et associations redevables

Le Comité Directeur, à l'unanimité,

Approuve les tarifs ci-dessus.

8. Sensibilisation au tri des biodéchets – Avenant au marché de collecte

M. CREMMEL informe l'assemblée des contrats passés dans le cadre de cette action :

- Embauche sur des postes de contractuels du 23/01 au 22/04/2018 de : Laurence ROEHR et Morgane RITTERBECK, l'une et l'autre ayant déjà une expérience en tant qu'ambassadrices du tri.
- Location de moyenne durée d'un véhicule de service de type Partner pour 3 mois auprès du garage KUNTZ à Saverne, pour un montant mensuel de 500 € TTC.
- Communication, confiée aux Créatonauts : 12 420 € TTC, comprenant :
 - Définition et planification d'un plan de communication
 - Elaboration d'un argumentaire
 - Rédaction et conception des supports de communication
 - Stratégie et rédaction pour relations presse
 - Formation des agents chargés de la sensibilisation et distribution des bioeaux

Après 4 jours de formation de l'équipe d'ambassadrices (7 personnes sur le terrain, soient 6 équivalents temps plein), la sensibilisation en porte-à-porte a démarré le 29 janvier.

Le Président présente les premiers résultats des sensibilisations du 29/01 au 16/02/2018.

Il ajoute que 110 personnes se sont inscrites pour un futur atelier sur le compostage domestique.

commune	personnes vues	seaux remis	avis de passage	TOTAL foyers (vus + avis)
SAESSOLSHEIM	85	59	132	217
LANDERSHEIM	20	11	48	68
HAEGEN/STAMBACH	115	69	184	299
<i>permanence MARMOUTIER</i>	<i>101</i>	<i>101</i>		<i>101</i>
ECKARTSWILLER	59	42	126	185
DETTWILLER	449	336	747	1 196
<i>permanence SAVERNE</i>	<i>148</i>	<i>148</i>		<i>148</i>
DOSENHEIM	159	138	185	344
<i>permanence INGWILLER</i>	<i>32</i>	<i>32</i>		<i>32</i>
<i>permanence INGWILLER</i>	<i>53</i>	<i>53</i>		<i>53</i>
NEUWILLER	233	228	292	525
TOTAL	1 454	1 217	1 714	3 168

Par ailleurs, il soumet au comité directeur un avenant au marché de collecte pour un an, du 1^{er} avril 2018 au 30 mars 2019, comprenant :

- ✓ La mise à disposition de 72 PAV avec structure en acier, couvercle aluminium et habillage bois naturel faiblement espacé afin de permettre la circulation de l'air mais pas l'entrée de nuisibles. Le PAV est également équipé d'un plancher afin d'éviter l'entrée des nuisibles par le dessous, y compris le bac de 140 litres.
- ✓ 1 entretien mensuel du PAV nettoyage intérieur et extérieur et réparations si nécessaire
- ✓ Le lavage trimestriel des conteneurs
- ✓ La collecte proprement dite 3 fois par semaine, et l'enlèvement des dépôts au pied des PAV si nécessaire
- ✓ La pesée différenciée de la collecte du SMICTOM une fois par semaine
- ✓ La fourniture du taux de remplissage et de l'indice de refus à chaque levée
- ✓ Le dépotage sur le site de traitement retenu par le Smictom dans un rayon de 30km maximum autour de Saverne.

Prix forfaitaires pour 72 PAV

En cas d'achat des PAV

Position	Prestation	Prix en € HT/mois	Prix en € HT/an
31.1	Installation des PAV : 5 400 €HT		5 400,00
31.2	Achat des PAV (y compris le bac de 140 litres)		37 584,00
31.3	des PAV (contrôle mensuel et lavage trimestriel)	1 041,67	12 500,04
31.4	Collecte et pesée	5 131,73	61 580,76
31.5	Suivi administratifs et édition de rapport de suivis trimestriels	500,00	6 000,00
	TOTAL pour 1 année expérimentale		123 064,80

En cas de location des PAV

Position	Prestation	Prix € HT/mois	Prix € HT/an
31.1	Installation des PAV : 5 400 €HT		5 400,00
31.2	Location des PAV (y compris le bac de 140 litres)	1 074,86	12 898,32
31.3	des PAV (contrôle mensuel et lavage trimestriel)	1 041,67	12 500,04
31.4	Collecte et pesée	5 131,73	61 580,76
31.5	Suivi administratifs et édition de rapport de suivis trimestriels	500,00	6 000,00
	TOTAL pour 1 année expérimentale		98 379,12

Deux options sont proposées : achat ou location des PAV. La question de la maintenance des PAV est posée en cas d'achat. Il faudra faire préciser que le montant est bien similaire dans les 2 cas.

Le dispositif de soutien de l'ADEME prévoit une aide pour les investissements.

M. DUPIN propose l'achat pour des raisons financières. Il regrette cet aspect expérimental et préférerait une décision franche, d'autant plus, ajoute M. HUTTLER, que la réglementation nous y pousse.

M. HAEMMERLIN rappelle que l'obligation porte sur la possibilité de tri des biodéchets pour chaque usager, mais n'impose pas la collecte sur tout le territoire par la collectivité.

Cette nouvelle collecte, rappelle M. CREMMEL, a également pour objectif de permettre une réduction de la fréquence de collecte des OMR.

Décision du Comité Directeur

Le Comité Directeur, par 16 voix pour et 1 abstention (M. HAEMMERLIN), autorise le Président à signer l'avenant au marché de collecte avec la société éco.Déchets avec un achat des points d'apport volontaire.

9. Prolongation du contrat de Mme RATZMANN pour accroissement temporaire d'activité

M. CREMMEL rappelle au Comité Directeur qu'il a décidé, en date du 05/12/2017, de l'embauche de Mme RATZMANN pour 3 mois de janvier à mars 2018, pour accroissement temporaire d'activité dans le cadre de la mise en place de la collecte expérimentale des biodéchets.

Les projets actuellement en cours au Smictom entraînent un accroissement d'activité conséquent :

- sensibilisation au tri des biodéchets prévue de février à mi-mai 2018
- sensibilisation au compostage domestique dans 8 communes sans PAV biodéchets de juin à octobre 2018
- sensibilisation des usagers à la prévention des déchets verts à l'occasion des travaux de clôture de la plateforme de dépôt de déchets verts de Dettwiller, sur place et en déchèterie, de mai à juillet 2018
- poursuite des précollecte pour lutte contre les refus de tri.

Il propose donc de prolonger le contrat de Mme RATZMANN jusqu'au 31 juillet 2018.

Décision du Comité Directeur

Le Comité Directeur, à l'unanimité, approuve la reconduction du contrat de Mme RATZMANN pour accroissement temporaire d'activité.

10. Mise aux normes de la plateforme de dépôt de déchets verts de Dettwiller

Suite à l'étude confiée au bureau ANETAME pour la mise aux normes de la plateforme de dépôt de déchets verts de Dettwiller, il est proposé de réaliser des travaux d'aménagement conformément au plan joint en annexe.

Le budget estimatif au stade de l'avant-projet est de 180 000 € TTC.

Un dossier de consultation a été rédigé avec 2 lots :

- Lot n°1 : Gros œuvre – VRD étendu
- Lot 2 : Clôture – Portails

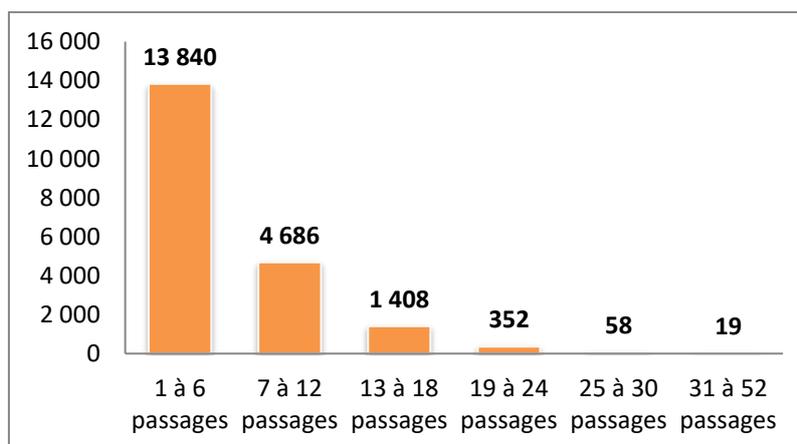
Le Président demande à l'assemblée

- d'approuver ce projet,
- de décider de lancer la consultation des entreprises
- d'autoriser la CAO à retenir les offres les mieux-disantes par rapport au besoin du Smictom dans une fourchette de prix en cohérence avec le budget prévisionnel,
- et de l'autoriser à signer les marchés avec les entreprises retenues ainsi que toutes les pièces y afférant.

M. BASTIAN estime qu'il faudra poursuivre les négociations avec la Communauté de Communes du pays de la Zorn pour un accès de nos usagers dans leurs déchèteries limitrophes et vice-versa.

Après débat, l'assemblée souhaite qu'une vidéosurveillance soit mise en place.

M. CREMMEL ajoute qu'il conviendra de fixer les modalités de tarification de l'accès à cette plateforme. Il présente le nombre de passages en déchèteries comme suit :



Nombre d'usagers « particuliers » par tranche en 2017

Il propose pour démarrer de comptabiliser les entrées à Dettwiller comme une entrée en déchèterie et de conserver une facturation de 5€ par entrée à compter du 25^e passage annuel.

M. ROBITZER demande qu'une communication soit mise en place bien en amont pour informer les usagers.

M. HERMANN préfère une solution plus souple pour inciter au tri des déchets verts et faciliter la lutte de certaines communes contre le brûlage.

Une suggestion serait de comptabiliser ces entrées uniquement à partir de 2019. Cela sera décidé lors d'une séance ultérieure.

Décision du Comité Directeur

Le Comité Directeur, à l'unanimité,

- approuve le projet tel que présenté ci-dessus ;
- décide de lancer la consultation des entreprises ;
- autorise la CAO à retenir les offres les mieux-disantes par rapport au besoin du Smictom dans une fourchette de prix en cohérence avec le budget prévisionnel ;
- autorise le Président à signer les marchés avec les entreprises retenues ainsi que toutes les pièces y afférant.

11. Fermeture de la déchèterie mobile de Bouxwiller

M. CREMMEL informe que la fréquentation de la déchèterie mobile de Bouxwiller est très faible (701 passages en 2015, 615 en 2016, 670 en 2017).

Suite à l'ouverture de la déchèterie d'Ingwiller tous les matins depuis le 1^{er} janvier 2018, il soumet à l'assemblée la fermeture de la déchèterie mobile de Bouxwiller à compter du 1^{er} mai 2018.

Il propose que la communication vers les habitants de Bouxwiller soit assurée par le Smictom par exemple par le biais d'un flyer distribué en boîtes aux lettres.

M. HERMANN indique qu'il ne souhaite pas pénaliser les personnes qui utilisent la déchèterie mobile de Bouxwiller et qu'il faudrait peut-être attendre qu'une solution pour un accès aux déchèteries de la CC du pays de la Zorn soit trouvée.

Le Comité Directeur, par 16 voix pour et 1 voix contre (M. HERMANN),

Décide de fermer la déchèterie mobile de Bouxwiller au 1^{er} mai 2018,

Autorise le Président à signer l'avenant au marché de collecte en rapport.

12. Etude de faisabilité et schéma d'implantation de 3 projets sur la commune de Steinbourg

M. le Président expose :

Suite à l'étude d'optimisation du réseau de déchèteries, le SMICTOM envisage de construire une nouvelle déchèterie en remplacement de celle existante sur Saverne. Un terrain est pressenti pour son implantation (**projet 1**), situé au Nord-Est de Saverne sur la Commune de Steinbourg, à côté de l'entreprise KUHN. Deux autres projets sont en réflexion sur ce terrain, à savoir :

- **projet 2** : Stationnement de 20 à 30 camions, principalement le week-end, avec un local WC / douche et des poubelles,

• **projet 3** : Parking de covoiturage, principalement la semaine (une partie du terrain peut donc être commune aux projets 2 et 3).

Le SMICTOM de la Région de Saverne, en collaboration avec les autres parties prenantes de ces différents projets (la Communauté de Communes du Pays de Saverne, la commune de Steinbourg, la SANEF, le Département) souhaite à présent entamer une réflexion globale devant aboutir à la réalisation d'une étude de faisabilité et l'élaboration d'un schéma d'implantation de toutes les activités. Les principes généraux d'aménagement du site et les zones fonctionnelles des 3 projets seront décrits dans un programme de travaux et pourront ensuite être mis en œuvre à travers une mission de MOe.

La Communauté de Communes du Pays de Saverne est pressentie pour piloter cette étude de faisabilité. Elle propose de s'adjoindre le concours d'un bureau d'études.

Il est proposé au Comité Directeur de participer, à hauteur de 50%, à une étude confiée aux bureaux ANETAME Ingénierie et ERA Ingénieurs Conseils pour un montant total de 14 760 € TTC, soit 7 380 € TTC à charge du Smictom.

A cela s'ajouteront des frais de géomètres et une étude de sol partagés également à 50 %.

Mme FONTANES s'interroge sur la position de la SANEF par rapport à la réalisation d'une aire de covoiturage. Elle ajoute que les camions qui stationnent à Monswiller le week-end ne repartent pas chez KUHN mais repartent bien sur l'autoroute.

Plusieurs membres de l'assemblée rejoignent cette interrogation.

Le Comité Directeur, par 16 voix pour et 1 voix contre (Mme FONTANES),

autorise la participation du Smictom à cette étude, à hauteur de 50% des frais prévus qui s'élèvent à 14 760 € TTC pour l'étude de faisabilité, auxquels s'ajouteront des frais de géomètre et d'étude de sol.

13. Contrat pour le nettoyage des locaux

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

14. Liste des marchés passés en 2017

Conformément à l'article 133 du code des marchés publics qui fait obligation au Syndicat de publier la liste de marchés supérieur à 20 000€ conclus dans l'année écoulée, M. CREMMEL informe qu'il n'a été conclu lors de l'exercice aucun marché dépassant ce montant.

Il rappelle toutefois les marchés passés

Avec la société MACHET pour FABRICATION FOURNITURE ET LIVRAISON DE COMPOSTEURS EN BOIS, pour un montant de 78€ HT/composteur

Avec la société APAIEEI pour FABRICATION FOURNITURE ET LIVRAISON DE COMPOSTEURS EN BOIS, pour un montant de 53.54€ HT/composteur

CONVENTION DE PARTENARIAT/PROJET ZERO DECHET ZERO GASPILLAGE avec la société Ecotidienne, pour un montant de 18 472 € sur 2 ans

Le Comité Directeur prend acte de cette information.

15. Gestion de la plateforme de dépôt de déchets verts de Dettwiller

Depuis le 1^{er} juin 2015, le SMITOM de Haguenau-Saverne a intégré dans sa DSP la gestion de la plateforme de dépôt de déchets verts située à côté de la plateforme de traitement de Dettwiller, pour un montant forfaitaire annuel de 27 000 € HT.

Cette zone de dépôt étant un équipement du Smictom de la région de Saverne, il avait été convenu du remboursement de ce montant par le Smictom, à raison de 6 750 € par trimestre.

Il est demandé au Comité Directeur de prendre une délibération pour entériner cette décision et autoriser ces remboursements.

A l'issu des travaux de mise aux normes, il conviendra de s'interroger sur une modification de ce tarif.

Le Comité Directeur, à l'unanimité,

Décide de rembourser trimestriellement au SMITOM de Haguenau-Saverne les montants effectivement payés, révisions comprises, pour la part prévue pour le vidage et l'entretien de la zone de dépôt à Dettwiller dans sa convention de DSP pour l'exploitation des plateformes de compostage de Bischwiller et Dettwiller.

A titre indicatif cette part représente 27 000 €HT/an en prix de base dans le contrat de DSP du SMITOM avec la société Schitter Vita Compost.

Ce remboursement fera l'objet d'un complément sur les factures d'acompte trimestriel et de solde émises par le SMITOM dans le cadre de la compétence traitement que lui a déléguée le SMICTOM.

16. Admissions en non-valeurs et créances éteintes

M. le Président soumet au Comité Directeur les demandes d'admissions en non-valeur transmises par la Trésorerie Principale de Saverne, pour des créances irrécouvrables.

Admissions en non valeur pour créances minimales inférieures au seuil de poursuite ou poursuites infructueuses :

Exercice	Montant total (€)
2016	30.70
2017	90.25
2018	200.01
Total	320.96

Créances éteintes suite à liquidation judiciaire ou surendettement : montant total de **193 €** pour les exercices 2013 à 2015.

Décision du Comité Directeur :

Le Comité Directeur, à l'unanimité, accepte les admissions en non-valeur des titres de recettes concernés pour les montants ci-dessus.

17. Adhésion à AMORCE

AMORCE est l'association nationale au service des collectivités territoriales des associations et des entreprises. Elle regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régies, les SEM, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie. Cette association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets. Quelles que soient les décisions, un contact permanent entre les collectivités territoriales responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de sa propre gestion. Le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'État et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires. Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue.

En conséquence, après en avoir délibéré, le Comité Directeur décide :

- d'adhérer à l'association AMORCE au titre des déchets ménagers
- de désigner M. CREMMEL pour le représenter en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'association, et de l'autoriser à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion,
- d'inscrire la cotisation correspondante dans son budget, à savoir pour l'année 2017 : 713 €

18. Divers

M. HUTTLER informe l'assemblée que le conteneur pour recyclerie a été livré et qu'elle devrait être opérationnelle à partir de mi-mars à la déchèterie d'INGWILLER.

Toujours dans le cadre du projet Zéro déchets Zéro gaspillage, un travail avec les commerçants de Saverne et environ a été engagé en vue de faciliter les achats en vrac et de limiter les emballages.

M. CREMMEL demande si un délégué souhaite assister à la prochaine caractérisation.
M. HERMANN se porte volontaire.

Le Président clôt la séance à 21h03.

Le présent procès-verbal comportant les points 1 à 18 est signé par les membres présents :

NOM - PRENOM	VILLE	FONCTION SMICTOM	SIGNATURE
CREMMEL Joseph	OTTERSWILLER	Président	
HUTTLER Gilbert	DETTWILLER	Vice-président et délégué de la Communauté de Communes de Saverne Marmoutier Sommerau	
BASTIAN Daniel	DOSENHEIM/ZINSEL	Vice-président et délégué de la Communauté de Communes de Hanau La Petite Pierre	
KAMMERER Claude	ZITTERSHEIM	Vice-président et délégué de la Communauté de Communes du Pays de Hanau La Petite Pierre	
FONTANES Michèle	MONSWILLER	Assesseur et déléguée de la Communauté de Communes de Saverne Marmoutier Sommerau	
LOMBARD Sandrine	NEUWILLER LES SAVERNE	Assesseur et déléguée de la Communauté de Communes de Hanau La Petite Pierre	
LOUCHE Jean Michel	SAVERNE	Assesseur et délégué de la Communauté de Communes de Saverne Marmoutier Sommerau	
STENGEL Marcel	REINHARDSMUNSTER	Délégué de la Communauté de Communes de Saverne Marmoutier Sommerau	
DUPIN Dominique	SAVERNE	Délégué de la Communauté de Communes de Saverne Marmoutier Sommerau	
HAEMMERLIN Médéric	SAVERNE	Délégué de la Communauté de Communes de Saverne Marmoutier Sommerau	
EICHHOLTZER Michel	PRINTZHEIM	Délégué de la Communauté de Communes de Saverne Marmoutier Sommerau	
LUTZ Bernard	LITTENHEIM	Délégué de la Communauté de Communes de Saverne Marmoutier Sommerau	
REIMANN Claude	INGWILLER	Délégué de la Communauté de Communes de Hanau La Petite Pierre	
HERRMANN Pascal	RINGENDORF	Délégué de la Communauté de Communes de Hanau La Petite Pierre	
STEGNER Helmut	OBERMODERN	Délégué de la Communauté de Communes de Hanau La Petite Pierre	
HOFF Jacqui	REIPERTSWILLER	Délégué de la Communauté de Communes de Hanau La Petite Pierre	
ROBITZER Georges	KNOERSHEIM	Délégué de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble	